



COMMUNIQUE DE PRESSE

AMOÉBA annonce une avancée scientifique majeure sur la formulation de son amibe *Willaertia magna C2c Maky*, destinée à la protection des plantes.

Lyon (France), le 11 février, 2019 - AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, annonce une avancée scientifique majeure sur la formulation de son amibe *Willaertia magna C2c Maky*.

La société a effectué des tests en laboratoire et en serre pour démontrer l'efficacité de son amibe *Willaertia magna C2c Maky* contre le mildiou, champignon pathogène de la vigne, en utilisant plusieurs formulations d'amibes.

En particulier, une formulation sèche, sous forme de poudre, composée d'amibes *Willaertia magna C2c Maky* lysées, c'est-à-dire mortes et en morceaux, a démontré un niveau d'efficacité comparable au produit chimique de référence et à l'amibe vivante (voir Communiqué de Presse du 4 mai 2018).

La substance active ainsi obtenue sous forme de lysat d'amibes en poudre constitue une avancée scientifique majeure étant donné qu'elle conserve son efficacité contre le mildiou et apporte de nombreux avantages techniques et réglementaires :

- Une durée de conservation de plusieurs mois au lieu de quelques semaines.
- Une réduction du volume de plusieurs m³ de liquide en quelques kilogrammes de poudre
- L'envoi sans conditions particulières de transport de notre usine de Chassieu vers des destinations internationales comme l'Amérique du Nord.
- La substance constituée uniquement de lysat d'amibe supprime tout questionnement sur un hypothétique risque pour la santé humaine de l'amibe vivante *Willaertia magna C2c Maky*. Pour rappel, « un effet 'Cheval de Troie' par lequel l'amibe agirait comme un réservoir pour des bactéries pathogènes » avait conduit à la non-approbation de l'amibe vivante en tant que substance active biocide en Europe (voir les Communiqués de Presse du 26 avril 2018 et du 29 novembre, 2018).

La Société poursuit la recherche et le développement de son application de biocontrôle en protection des plantes sur base de ce lysat d'amibes en poudre et envisage la soumission des dossiers de demande d'homologation en Europe et aux Etats-Unis au 1^{er} trimestre 2020. Sous réserve d'approbation par les autorités compétentes des produits contenant la substance active d'Amoéba, Amoéba pourrait voir les premières autorisations de commercialisation pour un usage contre le mildiou de la vigne aux Etats-Unis en 2022 et en Europe en 2025. Des extensions d'usage (autres maladies et/ou autres cultures) pourront être demandées et sujettes à approbation par les autorités compétentes.

Pour rappel, à ce jour, la société est en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.



« Notre recherche interne en association avec des laboratoires experts extérieurs a permis ce que je considère comme une avancée majeure dans le monde du biocontrôle. Le cuivre, par exemple sous sa forme sulfate de cuivre communément appelé la bouillie bordelaise, l'anti-mildiou le plus utilisé en Agriculture Biologique, vient de subir des restrictions d'emploi importantes, notamment une forte réduction de sa dose autorisée. Nous espérons que notre substance active soit autorisée et puisse, une fois commercialisée, aider nos viticulteurs et agriculteurs à faire face à ces restrictions. De nombreux essais en champs sont prévus dès le mois d'avril en France qui permettront de vérifier si la substance active est efficace en conditions réelles. » déclare Fabrice PLASSON



A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Administratif et Financier

04 26 69 16 00

valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Actifin

Ghislaine GASPARETTO

Communication financière

01 56 88 11 11

ggasparetto@actifin.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA



déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 Avril 2018 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.